

HANDICAP

Une attestation pour valoriser les compétences

53 Périgordins en situation de handicap ont reçu une reconnaissance de l'acquis et de l'expérience. Un document favorisant l'inclusion, mais aussi pour doper leur confiance en eux

Vincent Trouche
v.trouche@sudouest.fr

La salle de l'Orangerie, à Boulazac-Isle-Manoire, est chauffée à blanc. Françoise monte sur scène tandis que résonne le tube de Johnny Halliday, « Marie », qu'elle a choisi. Elle lève les bras, encouragée par le public, enlève ses lunettes et essuie quelques larmes. Jeudi 5 octobre, cette travailleuse de l'établissement et service d'aide par le travail (Esat) Les Ateliers de Lavergne, géré par l'association Althéa de Sarlat, reçoit une attestation de reconnaissance de l'acquis et de l'expérience (RAE) « Agent d'entretien des articles textiles ».

Dans la salle, 53 Périgordins en situation de handicap se sont vu remettre ce jour-là une RAE (et 500 dans toute la région). « Ça vient reconnaître des compétences que les personnes maîtrisent dans leur travail », explique Isabelle Calderon, coordinatrice régionale du réseau Différent et compétent, qui délivre ces attestations. « C'est faire le pari que tout le monde est capable, ça donne confiance », poursuit-elle.

« On est capable »

Une confiance qui manque parfois grandement à ces personnes travaillant pour beaucoup en Esat. « Pour certains, c'est la première fois qu'on leur reconnaît une compétence », assure Isabelle Calderon.

« Ça sert à montrer qu'on est capable », appuie après la cérémonie Nadia El Bekri, qui a reçu une RAE « Industrie graphique : façonnage produits imprimés, routage ». La jeune femme de 36 ans travaille à l'atelier sérigraphie de l'Esat Brousse Saint-Christophe de Bergerac. Jordy



53 Périgordins ont reçu une attestation de reconnaissance de leurs compétences, jeudi 5 octobre à l'Orangerie de Boulazac-Isle-Manoire. AMÉLIE BERCHE/APEI PÉRIGUEUX



Frédéric Gouzou, 31 ans, veut monter son propre restaurant. VINCENT TROUCHE



Sylvie Burgevin, 57 ans, a obtenu une RAE « Agent de restauration ». VINCENT TROUCHE

Terrier, 29 ans, travaille dans le même atelier. Lui aussi affiche avec bonheur son attestation. « C'était dur à obtenir, mais j'ai réussi », se félicite celui qui aimerait découvrir plus tard le travail en recyclerie.

Les étapes pour obtenir une RAE sont en effet longues. « J'ai d'abord dû travailler le document avec ma monitrice, expli-

que Sylvie Burgevin. Puis il a fallu faire une lettre d'engagement. » Travaillant dans un Esat de l'Apei de Périgueux, à Antonne-et-Trigonant, la femme de 57 ans a obtenu une RAE « Agent de restauration ». Elle maîtrise notamment la confection des choux à la crème. Son objectif est d'aller en entreprise, « pour voir autre chose,

LA RAE, C'EST QUOI ?

Initiée en 2002 Bretagne par le réseau Différent et compétent, qui œuvre à la reconnaissance des compétences professionnelles des travailleurs d'Esat notamment, l'attestation est un document permettant de prouver les compétences du récipiendaire. L'objectif est de valoriser ce que la personne sait faire. Le document peut aussi servir d'appui pour l'insertion en milieu ordinaire. La RAE est un dispositif reconnu par les ministères de l'Éducation nationale et de l'agriculture.

connaître d'autres gens ».

Frédéric Gouzou, 31 ans, qui a également reçu une RAE « Agent de restauration », voit encore plus loin : « J'ai l'intention d'ouvrir mon propre restaurant », assure-t-il. Mais d'abord, il aimerait « apprendre la vraie cuisine » grâce à des stages en entreprise. « La RAE va me servir à aller en milieu ordinaire. »

THIVIERS

Viol d'une octogénaire : il fait appel

Dylan Audel a été condamné à vingt-huit ans de réclusion criminelle



Dylan Audel avait violé une dame de 88 ans à Thiviers en 2001. ARCHIVES PHILIPPE GREILLER

Mercredi 27 septembre, après trois jours de procès, Dylan Audel, 25 ans, a été reconnu coupable et condamné par la cour d'assises de la Dordogne à vingt-huit ans de réclusion criminelle pour le viol aggravé d'une octogénaire chez elle, à Thiviers, dans la nuit du 20 au 21 juillet 2021. Une peine plus lourde que les vingt-cinq ans requis par l'avocat général.

L'accusé a décidé de faire appel. À sa demande, son avocat périgourdin, Me Réda Hammouche, et sa consœur bordelaise Me Éléonore Trouvé ont déposé un dossier en appel auprès du greffe de la cour d'assises, jeudi 5 octobre au soir. L'un et l'autre se sont engagés à assister leur client lors du second procès qui se tiendra à Bordeaux, au plus tôt dans un délai d'un an.

Détenu à la maison d'arrêt de Beleyme, à Périgueux, Dylan Audel devrait être transféré sous peu dans un centre de détention de la région. Mettra-t-il son séjour en prison à profit pour évoluer dans sa réflexion et son comportement ? Au-delà de la nature choquante des faits qui lui étaient reprochés, l'accusé a dérouter la cour par sa propension à rester muet face aux questions de la présidente au deuxième jour de l'audience.

Émilie Delpeyrat

FAITS DIVERS

Collision entre deux voitures

LOUBÉJAC Vendredi 6 octobre, peu après 8 h 50, deux voitures sont entrées en collision sur la route qui traverse le lieu-dit Tautal, à Loubéjac, dans le sud du Sarladais. Ébloui par le soleil, l'automobiliste de 59 ans qui roulait en direction de Loubéjac, a percuté le véhicule de la jeune femme de 36 ans qui arrivait en sens inverse. Légèrement blessée, la conductrice a été évacuée par les sapeurs-pompiers vers le centre hospitalier de Sarlat pour des examens de contrôle. Le passager de la voiture à l'origine du choc a été transporté par les secours jusqu'au centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot (47).

TRIBUNAL DE BERGERAC

Violences conjugales : « Vous auriez pu la tuer »

L'affaire jugée jeudi est celle d'une escalade de violence qui aurait pu être fatale, dans le huis clos d'une ferme

Une version tragique de « L'Amour est dans le pré ». Voilà comment le parquet et la défense ont qualifié l'affaire de violences conjugales jugée jeudi 5 octobre, au tribunal de Bergerac.

C'est l'histoire d'une femme qui rêvait de vivre avec un agriculteur et rencontre cet éleveur de vaches laitières du sud Dordogne. Elle s'installe avec lui, début 2021, mais, rapidement, la relation se détériore. Il lui tire les cheveux, sans explication. Puis arrivent les coups, jusqu'à ces deux côtes fêlées, en janvier 2023. « Tu vas finir par me tuer », lui dit-elle. Elle le quitte puis revient et tout recommence, jusqu'à cette nuit du 30 septembre.

Il est 23 heures, ce soir-là, lorsqu'il lui demande de l'aider avec l'épareuse (engin de débroussaillage). Elle, au pied de la machine, lui sur le tracteur. Elle ne comprend pas ses directives. Il s'énerve, descend et la pousse. Elle tombe, la tête contre le roumbaleur (presse à balles de foin) et finit au sol.

Dérive

Il continue de lui asséner des coups de pied, lui arrache ses vêtements, ses bottes et lui jette de la terre. La victime s'enfuit et passe la nuit dehors. Le lendemain, elle frappe à la porte d'une maison voisine pour demander de l'eau. Celle qui l'accueille alerte le maire, qui prévient la gendarmerie.

La victime en sortira avec plusieurs hématomes et un mois d'incapacité totale de travail (ITT). Placé en garde à vue puis en détention provisoire, deux jours plus tard, l'homme a reconnu les faits. Il a du mal à expliquer sa dérive violente. « Je ne me reconnais pas, dit-il à l'audience. C'est allé trop loin. »

L'examen de personnalité dépeint un homme sans antécédents judiciaires. Fils unique, sans enfant, sans diplôme, il porte la ferme familiale pour 600 euros par mois et n'avait jamais connu de relation longue auparavant. Il dit qu'il reprochait à sa compagne de ne pas trouver de travail et de ne pas s'impliquer assez à la ferme.

« Madame a payé toutes vos frustrations, les inquiétudes, la fatigue... elle a tout pris », résume la présidente, Nadège Cula. Et d'ajouter : « Vous auriez pu la tuer. »

Le tribunal l'a condamné à vingt-quatre mois de prison, dont six ferme, qu'il effectuera à domicile, sous bracelet électronique. Il est aussi soumis à une obligation de soins psychologiques et devra accomplir un stage de prévention contre les violences conjugales et sexistes.

La victime ne s'est pas portée partie civile et demande simplement de faire en sorte que cela « n'arrive pas à une autre ».

Thomas Jonckea